

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 11 avril 2022

Monsieur François Legault
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier, 3e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Les soins aux personnes âgées équivalent à un véritable apartheid au Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Le Comité des usagers (CUCI) du CIUSSS Centre-Sud de l'Île de Montréal, que je représente, a eu accès au contenu d'un important colloque organisé par le Conseil pour la protection des malades le 10 novembre 2021 sur l'avenir des soins de longue durée, incluant les soins à domicile, en ressources intermédiaires (RI) et en résidences pour aînés (RPA). Je vous écris à ce sujet.

À la lumière des informations très pertinentes données par la conférencière invitée, la Dre Geneviève Dechêne, spécialiste en soins à domicile, nous vous demandons :

1. De revenir immédiatement au texte original de la lettre d'entente 336 (2018) qui permettait à des équipes médicales en CLSC de suivre leurs patients en fin de vie à domicile jusqu'au décès.
2. D'implanter de toute urgence des équipes médicales 24 heures sur 24 dans tous les CLSC de la province en raison des économies de coûts démontrées et de la réduction importante des hospitalisations des Québécois en fin de vie, qui n'ont plus besoin de soins hospitaliers.

L'avenir des soins de longue durée, en dehors des CHSLD, à domicile, en RI et en RPA, doit en effet être repensé pour favoriser des soins à domicile infirmiers et médicaux continus aux côtés des équipes multidisciplinaires des CLSC, incluant une garde infirmière et médicale 24 heures sur 24. En 2018, le ministre de la Santé signait avec le président de la FMOQ (Fédération des médecins omnipraticiens du Québec) la lettre d'entente 336. Celle-ci autorisait l'implantation dans tous les CLSC d'équipes médicales en fonction 24 heures sur 24, prenant en charge des patients dans leur dernière année de vie. Où en sommes-nous avec l'application de cette entente ?

L'État ainsi que les syndicats de professionnels doivent favoriser une meilleure pratique à domicile en supportant mieux les proches aidant(e)s : on se doit de leur offrir un support infirmier et médical 24 heures. Les grands malades, ceux dans leur dernière année de vie surtout, y gagneront de par leur aspiration à rester chez eux le plus longtemps possible ; et surtout, les unités hospitalières d'urgence seront moins sollicitées qu'elles ne le sont actuellement. On ne pourra pas réduire les admissions en CHSLD qui reçoivent les patients en lourde perte d'autonomie, mais on pourra réduire la pression sur les ressources intermédiaires qui débordent, si on offre des soins complets à domicile, en RI et en RPA. Les urgences au Québec, qui reçoivent ces patients mal en point, subiront aussi de ce fait, moins de pression que présentement.

Au lieu de s'enfoncer dans la récrimination envers les soignants, l'heure est venue de déployer les moyens et les professionnels pour humaniser les soins aux personnes les requérant à domicile.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations distinguées.

Nicole René
Présidente du CUCI du CIUSSS Centre-Sud de l'Île de Montréal